

Dans le contexte actuel de l'épidémie du virus Covid-19, les élèves ne doivent pas se rendre à l'école qui est fermée. Un dispositif de continuité pédagogique est mis en place, avec une procédure d'accompagnement académique qui s'inscrit dans le cadre des mesures nationales.

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses enseignants. Dans cette période, votre enfant continue à apprendre. Le lien avec l'école et les apprentissages est maintenu sous différentes formes qui vous sont communiquées par le directeur de l'école. Par conséquent, vous êtes invités à participer à cet accompagnement, notamment en encourageant votre enfant à s'exercer sur les ressources proposées, à lire des textes...tout en l'aidant à gagner en autonomie dans son organisation.

L'enfant scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son enseignant, la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'éducation nationale, veillent à ce que chaque élève puisse bénéficier des apprentissages.

Je suis parent d'un enfant scolarisé dans le premier degré

- ✓ Je prends connaissance du courrier du directeur de l'école m'informant de la mise en œuvre de la continuité pédagogique
- ✓ Mon premier interlocuteur est le directeur de l'école où mon enfant est scolarisé ;
- ✓ Je serai contacté par le directeur d'école, ou l'enseignant de mon enfant, ou un membre de l'équipe de circonscription : ce contact sera établi soit par messagerie électronique, soit par téléphone.

Si je dispose d'une connexion internet :

- ✓ Je consulte très régulièrement le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) où je pourrai prendre connaissance d'informations importantes ;
- ✓ L'équipe pédagogique me communique des consignes pour que mon enfant réalise des activités scolaires, nécessaires pour réactiver des leçons précédentes ou bien pour apprendre de nouveaux chapitres. Ces consignes peuvent m'être données via l'ENT, par messagerie électronique, par SMS, par téléphone, via une classe virtuelle... ;
- ✓ L'enseignant de mon enfant peut me proposer plusieurs possibilités :
 - Si l'école dispose d'un ENT, je me connecte à l'ENT pour découvrir les ressources laissées par l'enseignant de la classe avec ses consignes ;
 - Je récupère des travaux pour mon enfant avec des consignes de l'enseignant sur ma messagerie électronique signalée à l'école ;
 - A la demande de l'enseignant, je crée un compte pour mon enfant sur la plateforme du CNED « Ma classe à la maison » et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil. J'ai accès à des cahiers d'activités, des recueils de documents, des livrets numériques. Mon enfant y a aussi accès, ainsi qu'à des activités numériques et éventuellement à une classe virtuelle ;
- ✓ Je veille avec l'enseignant à une exposition modérée de mon enfant aux écrans.

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

- ✓ Je prends contact avec le directeur d'école pour aller chercher les cahiers de mon enfant et/ou des propositions d'activités, ce qui lui permettra de consolider les acquis ;
- ✓ Je reçois les consignes et les différents supports soit par voie postale, soit auprès de la mairie qui réceptionnera les documents, soit dans un lieu qui m'a été communiqué ;
- ✓ Je prends connaissance des modalités pour rendre les travaux réalisés par mon enfant et pour récupérer ceux qui ont été corrigés par son enseignant ;
- ✓ Je prodigue des encouragements à mon enfant pour qu'il organise et réalise son travail.

En cas de difficulté, je prends contact avec le professeur de la classe ou le directeur d'école.

La situation étant évolutive, je me connecte au site académique et au site départemental pour prendre connaissance des consignes actualisées :

Académie : <http://www.ac-limoges.fr/>

Corrèze : <http://www.ac-limoges.fr/dsden19/>

Creuse : <http://www.ac-limoges.fr/dsden23/>

Haute-Vienne : <http://www.ac-limoges.fr/dsden87/>

Je rappelle à mon enfant les gestes barrières

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  **0 800 130 000**
(appel gratuit)